



Toulouse, le 7 mars 2020

Madame Chantal BEER-DEMANDER
Présidente UFCNA-CCNAAT

32, avenue Lamartine
31100 TOULOUSE

ufcna.ccnaat@gmail.com

Madame,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance du questionnaire qui a été adressé à l'attention des candidats à l'élection municipale de Toulouse.

Vous m'avez fait parvenir une liste de 11 questions concernant les positions de notre liste en matière de lutte contre les nuisances aériennes à Toulouse et dans la Métropole.

1. Pensez-vous, comme nous, que les objectifs de santé publique, de préservation du climat et de sécurité aérienne imposent un plafonnement des rotations et des volumes sonores à Toulouse-Blagnac ?

Nous pensons que les défis importants à laquelle notre époque fait face ne doivent faire l'objet de réponses caricaturales. Le rôle des élus est de percevoir l'intérêt du territoire et de ses habitants dans leur globalité. Nous constatons la tentation, de plus en plus fréquente, de voir la prospérité économique toulousaine comme une nuisance devant être sacrifiée sur l'autel de la lutte contre le changement climatique. Or, notre territoire se doit d'aller de l'avant en conciliant création d'emploi et transition écologique : c'est notre parti pris. Dans ce contexte, un plafonnement unilatéral des rotations de l'aéroport Toulouse-Blagnac ne nous semble pas être la bonne approche. Le développement de l'aéroport est une chance pour notre territoire. En revanche, nous devons sans cesse rappeler aux acteurs économiques et à l'aéroport que ce fort développement implique aussi une forte responsabilité : respecter notre environnement et le cadre de vie des habitants. Dans ce contexte, nous sommes favorable à tout travail concerté entre Etat, aéroport, compagnies aériennes, collectivités et associations, pour identifier des solutions. Cela peut passer par le relèvement des normes sur les volumes sonores produits par les avions, une optimisation des trajectoires, ou encore l'affinement du travail pour que l'augmentation des rotations ne soit pas le levier principal de croissance de l'aéroport. Dans tous les cas, les mesures prises par l'Etat et l'aéroport doivent toujours faire l'objet de concertation, tant avec les collectivités que les habitants. Nous serons particulièrement attentifs, collectivement avec vous, pour faire respecter ce principe de transparence et de bonne gouvernance.

2. Des couvre-feux existent à Beauvais, Strasbourg, Bâle-Mulhouse, Orly, Francfort ; l'Etat en prévoit un à Nantes. Etes-vous favorable à un couvre-feu pour Toulouse-Blagnac comme à l'aéroport d'Orly, entre 23 heures 30 et 6 heures ?

Nous sommes favorables à la disparition des vols commerciaux entre minuit et 6 heures du matin. Les vols de fret et de logistique doivent pouvoir être maintenus car ils sont essentiels à notre économie et nos emplois. Cette nouvelle donnerait la possibilité de faire disparaître une large partie des nuisances troublant le sommeil de certains Toulousains. Le bien-être des Toulousains ne doit pas être une simple variable d'ajustement pour la rentabilité des rotations aériennes qui ont lieu sur notre aéroport.

3. Êtes-vous prêt-e à participer au financement d'un système de capteurs de bruit, (indépendant du gestionnaire) avec les collectivités déjà engagées Région et Département ?

Lors du mandat qui s'achève, nous avons fait le choix de nous appuyer sur les données des capteurs du gestionnaire de l'aéroport, en nous dotant de la capacité de les analyser nous-mêmes, de façon indépendante donc, à travers un partenariat avec l'association Acoucity. Ce dispositif nous semble acceptable pour recueillir des données objectives sur les nuisances sonores engendrées par l'aéroport. La construction d'un réseau parallèle ne nous semble pas aller dans le sens d'un débat sain, apaisé et partenarial sur les nuisances sonores aériennes.

4. Etes-vous prêt-e à participer à un diagnostic précis de la pollution chimique sur notre agglomération due à l'activité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac ?

L'impact des activités aéroportuaires en termes de pollution chimique n'est pas un enjeu ayant fait l'objet de travaux nationaux conséquents, de normes et de standards de mesure. De ce fait, il nous est difficile d'établir un diagnostic précis et utile dès le début du mandat. C'est pourquoi nous proposons de saisir France Urbaine, l'association représentative des grandes villes françaises, pour entamer un travail conjoint avec Atmo-France et l'Etat, afin d'explorer cette thématique et établir un cadre de travail. C'est dans ce contexte que nous pourrions approfondir le sujet sur Toulouse.

5. Les enquêtes publiques concernant des modifications de procédures révèlent des lacunes graves dans les dossiers de présentation ; participerez-vous à leur amélioration ?

A chaque procédure impliquant des enquêtes publiques à propos du fonctionnement de l'aéroport, nous serons attentifs à demander les précisions et les informations nécessaires pour que les habitants puissent se saisir pleinement et efficacement des enjeux traités.

6. Considérez-vous que la position de l'aéroport de Toulouse-Blagnac est compatible avec le développement d'un hub incluant des vols transcontinentaux ?

Nous accordons une importance très particulière à ce sujet qui fait régulièrement l'objet d'un point d'ordre du jour du Comité Stratégie & Investissements de l'Aéroport Toulouse Blagnac, présidé par le Président de Toulouse Métropole. Notre ambition est d'inscrire notre aéroport dans une vision de long terme, où les intérêts de notre territoire et de sa population sont pris en considération, dans le respect des riverains, car nous ne

producteurs de la région, mais aussi attirer les gourmets de la France entière. Cela permettrait aussi d'aider tous les habitants à manger plus sainement et de manière plus économique. Ces différentes démarches permettront de ralentir la consommation, sur notre territoire, de denrées importées par avion.

8. La révision du Plan d'Exposition aux Bruits est en cours, êtes-vous prêt à défendre des mesures contraignantes pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac pour limiter l'extension des zones de bruit ?

Le Plan d'Exposition aux Bruits actuel est ancien et nécessite en effet une révision ; c'est une compétence de l'Etat. Si les Toulousains nous renouvellent leur confiance, nous serons particulièrement attentifs et impliqués dans cette procédure de révision du Plan d'Exposition aux Bruits. Le cadre de vie des habitants ne doit pas être le perdant des travaux entourant cette procédure. Nous nous positionnerons aussi fermement que nécessaire, pour établir l'équilibre pertinent, entre bon fonctionnement de l'aéroport et recul des nuisances sonores. Nous ne sommes pas favorables à l'extension de zones de bruit, à la fois pour des raisons sanitaires liées à la santé des populations, mais aussi pour des raisons liées aux limites engendrées par cette classification en termes de développement urbain. Nous agissons dans la limite de nos moyens pour limiter l'extension des zones de bruit.

9. Exigerez-vous un moratoire sur les constructions de logements collectifs dans la zone « D » du Plan d'Exposition au bruit de l'aéroport de Toulouse Blagnac jusqu'à la prochaine mise à jour de ce plan à l'étude actuellement ?

Sans modification des règlements d'urbanisme, il n'est pas possible d'établir un moratoire s'appliquant exclusivement aux constructions de logements collectifs. Pour autant, nous sommes particulièrement attentifs à cet enjeu. C'est pourquoi, dès la première modification du plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH), si les Toulousains nous renouvellent leur confiance, nous proposerons d'améliorer la prise en compte de l'exposition au bruit dans les règles d'urbanisme s'appliquant sur la zone D. Entre temps, et notamment durant l'instruction du nouveau Plan d'Exposition au Bruit, nous étudierons au cas par cas les demandes de permis de construire de façon particulièrement attentive.

10. Les sommes collectées par la TNSA sont trop faibles pour aider à insonoriser les logements et les établissements recevant du public ; au rythme actuel il faudra 15 ans. Etes-vous prêt-e à exiger l'élaboration d'un calendrier sur 5 ans ?

La Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) est fixée par décret de l'Etat. Le décret le plus récent date du 1er juillet 2019 et a fait évoluer le montant de la taxe applicable au cas toulousain. Toulouse se situe dans le second groupe en termes de montant de la taxe, juste après Roissy, Orly et le Bourget. L'initiative de cette taxe et de son montant appartient à l'Etat. Le dernier décret fixant les montants étant relativement récent, il nous semble

souhaitons pas que le nécessaire développement de notre plateforme aéroportuaire, pendant du dynamisme économique de notre territoire, se fasse au détriment de la qualité de vie des citoyens. Cela n'est pas incompatible avec notre souhait d'affirmer encore Toulouse comme une destination touristique de premier rang : nous voulons augmenter notre fréquentation touristique de 20% d'ici à 2026. Ainsi, l'augmentation du nombre de destinations internationales long courrier de notre aéroport fait partie des atouts pour développer notre attractivité. Il contribuera à répondre à la demande et à développer sa compétitivité car, dans un contexte de crise économique et de concurrence forte entre les différents territoires, aucune position n'est acquise. Afin de co-piloter des actions communes de promotion et de développement de la destination Toulouse, nous avons le projet de signer une convention de partenariat entre l'Agence d'attractivité et l'Aéroport Toulouse-Blagnac, définissant un plan d'actions courant sur au minimum trois ans. Dans ce cadre, il sera clairement affirmé que le développement de vols long-courrier doit se faire dans une prise en compte fine de la préservation du cadre de vie des habitants.

7. Quelles seront vos actions pour favoriser les alternatives à l'avion et limiter les besoins de déplacement (report modal, technologies de l'information et de la communication, localisation de l'économie, circuits courts...) ?

Notre projet électoral intègre de nombreuses mesures dont le but est de favoriser de nouveaux comportements de mobilité, amenant à limiter le recours à l'avion :

- Nous voulons pour Toulouse une solution de transports performante et durable : la LGV. Plus que jamais, contrairement à d'autres listes, nous demeurons mobilisés pour faire avancer la cause de la LGV Bordeaux-Toulouse. En complète coordination avec la Région Occitanie, le Conseil Départemental, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons réussi, après un âpre combat, à faire inscrire dans la loi la possibilité de créer une société de projet pour construire la LGV. Nous continuerons de travailler ensemble en dialogue avec l'Etat, pour obtenir le financement nécessaire et un délai de réalisation plus court,
- Nous souhaitons donner l'exemple, en augmentant la part de déplacements réalisés en train par l'administration de la Mairie et par les élus, au détriment de l'avion,
- Nous favoriserons la création de 10 000 emplois d'ici 2030 en développant l'économie circulaire. Toulouse a un énorme potentiel dans ce nouveau gisement d'emplois : nous nous appuierons sur une démarche d'étude permettant de mieux identifier les "fuites économiques" du territoire pour attirer des entreprises dont notre tissu économique a besoin. Ces nouvelles complémentarités permettront de diminuer l'import de marchandises et ainsi, notamment, de moins recourir au fret aérien,
- Nous donnerons la priorité à l'alimentation locale dans les cuisines centrales de la Municipalité (avec un objectif de nourriture à plus de 50% locale d'ici 2023), et nous inciterons la consommation de denrées locales par les habitants. Nous lancerons, dans le centre de Toulouse, un festival annuel du bien-vivre et de l'alimentation durable. Durant un week-end, le centre-ville pourra se transformer un grand marché du terroir, accessible aux piétons seulement. Les producteurs locaux de notre région pourront venir présenter leur production et leurs démarches d'agriculture durable. Les dégustations pourraient se conjuguer avec des formations pour manger sain et des démonstrations de chefs. Cet événement pourrait rapprocher les Toulousains des

prudent de d'abord constater l'évolution des travaux d'insonorisation à Toulouse, plutôt que de revendiquer immédiatement une nouvelle augmentation de taxe.

La Municipalité a bénéficié du fonds d'insonorisation alimenté par le produit de la TNSA en rénovant la crèche des Arènes Romaines et la maternelle Ronsard. Des travaux sont en cours sur les groupes scolaires Papus et Dauriac. Du côté des particuliers et des copropriétés, il serait d'abord opportun d'accentuer les actions de communication et de sensibilisation, pour que les aides financières à l'insonorisation soient mieux connues et que les Toulousains y aient recours de façon régulière.

11. Etes-vous prêt-e à participer à la refonte des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) dont le fonctionnement est à revoir entièrement?

Si les Toulousains nous renouvellent leur confiance, nous proposerons un travail commun dès le début du mandat entre l'Etat, l'aéroport, les associations et les collectivités, pour établir le mode de fonctionnement et la méthodologie de travail des CCE de manière partenariale. Cependant, il est nécessaire de rappeler que la CCE est présidée par le Préfet ou son représentant.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et dédiés.


Jean-Luc MOUDENC